

CRTC—Loi

Pour le moment, l'avenir de Radio-Canada est plutôt sombre et incertain. Son budget de radio et de télévision a été réduit de 75 millions de dollars. Des séries spéciales seront mises au rancart. Les émissions pour enfants seront réduites. Cette initiative est extrêmement importante aux yeux des Canadiens. Certains députés ont fait part de leurs préoccupations à la Chambre et en particulier le député de Terre-Neuve, qui préside actuellement le groupe de travail spécial sur la réforme parlementaire. Il s'est toujours fait le champion très éloquent et efficace à la Chambre des émissions pour enfants qui ne visent pas à exploiter ces derniers. Il serait regrettable que nous n'ayons plus aucun moyen de contrôle à cet égard.

Je représente une circonscription où habitent un grand nombre de jeunes artistes, musiciens, acteurs et techniciens. Les compressions touchant la Société Radio-Canada les empêchent de trouver un autre emploi dans un avenir immédiat, parce que leurs compétences ne sont pas transférables. Ils ne peuvent pas traverser la rue pour se faire engager par une autre station de radio ou de télévision parce qu'il n'y a plus de recrutement dans ce domaine. Certains de ces jeunes sont obligés de quitter le pays. Si un exode généralisé de jeunes talents se produit, tout notre pays en pâtira.

Il est intéressant d'examiner certaines déclarations faites par le parti conservateur durant la campagne électorale. Elles sont très différentes de ce que nous entendons aujourd'hui. En août 1984, la Conférence canadienne des Arts a envoyé un questionnaire à l'actuel premier ministre. Je vais citer deux déclarations qui accompagnaient le questionnaire lorsqu'il a été retourné. Voici la première:

Nous nous sommes engagés à faire progresser au même rythme que l'inflation la contribution fédérale aux divers organismes et conseils.

Une autre réponse au même questionnaire est ainsi conçue:

Nous nous engageons à assurer la croissance réelle des contributions fédérales dans ce secteur.

De fait, le gouvernement n'a ni suivi l'inflation ni assuré la croissance réelle des contributions fédérales. Au lieu, il a réduit d'environ 121 millions de dollars le financement dans le domaine des arts, de la culture et des communications. Je comprends pourquoi le secrétaire parlementaire préfère parler à la fin plutôt qu'à un autre moment du débat. Quand il siégeait dans l'opposition, il défendait énergiquement les milieux culturels. La situation actuelle doit l'embarrasser un peu.

Voici une autre réponse du parti conservateur au questionnaire de la Conférence canadienne des arts:

Nous nous engageons fermement à améliorer la qualité aussi bien que le nombre des emplois dans le secteur culturel.

Toutefois, songez à toutes les compressions et mises à pied récentes. Les coupures dans le budget de Radio-Canada seulement ont entraîné 1,100 mises à pied. Le ministre actuel des Communications (M. Masse) a déclaré à la Chambre qu'il examinerait les domaines où les coupures sont envisagées pour veiller à ce que les artistes ne soient pas exposés à d'autres réductions, et qu'au contraire, les fonds alloués au travail et à la production créatrice soient accrus. J'espère que le ministre était sincère quand il a fait cette promesse le 29 novembre. Si le secrétaire parlementaire prend la parole au cours de ce débat, j'espère qu'il en parlera. C'est une question très grave

pour la vie culturelle au Canada ainsi que pour les ambitions et les aspirations des Canadiens en cause.

Voici une autre réponse officielle du parti conservateur au questionnaire que la Conférence canadienne des arts lui adressait en août 1984:

Nous reconnaissons que le secteur culturel peut créer des emplois et offrir des possibilités de formation. A notre avis, les programmes fédéraux, notamment ceux qui sont prévus aux termes de la Loi nationale sur la formation, doivent être accessibles à ce secteur.

Jusqu'à présent, nous n'avons toujours pas vu de programmes de formation dans le secteur des arts et de la culture, ni dans aucun autre secteur, d'ailleurs. J'aimerais bien que l'on parle également de cette question au cours du débat.

En décembre 1984, le ministre du Revenu national (M. Beatty) reconnaissait que le secteur artistique croissait plus rapidement que tout autre groupe de l'économie canadienne. En 1981, les statistiques montraient qu'au cours des dix années précédentes le nombre de personnes travaillant dans le domaine culturel avait doublé, alors que dans l'ensemble des secteurs la croissance n'avait été que de 30 p. 100, au cours de la même période. Il est troublant que certains ministres du gouvernement reconnaissent que le secteur artistique et culturel est un secteur en croissance alors que les coupures donnent l'impression, fautive, que le gouvernement considère les activités culturelles comme un luxe dont nous pouvons nous passer.

En ce qui concerne la relation d'indépendance dont j'ai parlé au début, la réponse au questionnaire de la Conférence canadienne des arts, en août 1984, se lit comme suit:

Nous sommes en faveur, sans réserve, du principe d'indépendance et considérons que l'examen par des pairs est le mécanisme le plus équitable, donnant les meilleurs résultats, pour accorder l'aide fédérale aux particuliers, aux groupes et aux établissements. Les organismes et les conseils culturels sont mieux placés que les politiques et les bureaucrates pour évaluer les besoins du secteur culturel...

Il semblerait qu'il y ait eu certains changements dans cette position depuis août 1984. Nous venons d'entendre un député conservateur nous dire que le ministre doit exercer un contrôle et participer à la gestion de façon plus directe. Peut-être que l'on pourra nous expliquer cela dans la suite du débat.

Dans une entrevue accordée au *Globe and Mail* le 29 novembre 1984, l'actuel ministre déclarait vouloir repenser le principe d'indépendance. Il disait que son gouvernement se préparait, rapidement, à intervenir directement dans les affaires de Radio-Canada. Dans le projet de loi à l'étude, nous voyons l'intervention directe dans les affaires du CRTC. Il y a peut-être de bonnes raisons à cela, mais ces raisons devraient nous être présentées et devraient tenir compte des bonnes raisons qui existaient par le passé, de procéder autrement.

• (1630)

Le 29 novembre, le premier ministre déclarait à la Chambre: «Il me fait plaisir de pouvoir confirmer que le gouvernement fédéral aura pour politique vis-à-vis, par exemple, de Radio-Canada ou d'autres groupes de respecter leur indépendance en tout temps». Un député conservateur a mentionné au cours du débat que la contradiction apparente venait de ce que l'on pouvait interpréter différemment la notion d'indépendance. C'est une question importante qu'il importe de clarifier. Il y a trop d'intérêts en jeu pour que la situation reste floue.